

Financer le droit opposable à l'emploi

Dimanche 15 juin 2008 [Texte du M'PEP](#) Mouvement politique d'éducation populaire (M'PEP <http://www.m-pep.org>)

Création d'emplois induits dans la sphère marchande : 20 milliards d'euros pour alimenter le financement du droit opposable à l'emploi

Où vont 100 euros de salaire ?			
Où ?	Combien ?	Vont...	Qui vont...
Protection sociale	20,20	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité sociale • Autres systèmes de PS 	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation • Industrie pharmaceutique
Impôts et taxes	17,80	<ul style="list-style-type: none"> • Etat • Collectivités locales 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses d'intérêt général
Epargne	15,00	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds propres entreprises • Spéculation • Financement dette de l'Etat • Logement social 	<ul style="list-style-type: none"> • Investissement privé et public
Consommation	47,00	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises • Services publics 	<ul style="list-style-type: none"> • Salaires • Investissement • Rémunération capital
Total	100,00		

Où vont 100 euros de consommation ?	
Evolution de la consommation des ménages par fonction en coefficients budgétaires (2003)	
Produits	%
Dépenses de consommation des APU *	21,0
Logement, chauffage, éclairage	19,1
Transports	11,6
Alimentation et boissons non-alcoolisées	11,4
Loisirs et culture	7,2
Autres biens et services	6,5
Hôtels, cafés et restaurants	6,0
Equipement du logement	4,7
Articles d'habillement et chaussures	3,6
Santé	3,0
Boissons alcoolisées et tabac	2,6
Communications	1,9
Dépenses de consommation des ISBLSM *	1,0
Education	0,5
Total	100,00

Source : comptes nationaux, Insee

* Dépenses de consommation des institutions sans but lucratif au service des ménages et des administrations publiques en biens et services individualisables.

Résumé : total, plusieurs millions de personnes qui étaient auparavant sans emploi, ont désormais un salaire « normal ». Ce gain de revenu va leur permettre d'améliorer radicalement leur mode de vie. Pour en évaluer l'effet en termes de consommation, on fait l'hypothèse que les millions de personnes concernées voient leur revenu net annuel passer de 7 521 euros à 20 708 euros, soit une augmentation de leur pouvoir d'achat de 13 186 euros par an. Une partie des recettes fiscales et sociales dégagées de cette activité marchande peut alimenter le financement du droit opposable à l'emploi.

Presque la moitié du surplus de pouvoir d'achat sera utilisée à consommer (47 % exactement). Mais consommer quoi ?

L'économie locale, notamment marchande, bénéficiera en partie de ce surplus de pouvoir d'achat, le nombre d'emplois induits est évalué à 500 000, soit une économie de 20 milliards d'euros.

Ou créer plus de 3 millions d'emplois pour répondre aux besoins de la population dans le cadre du droit opposable à l'emploi ?

Résumé : Le droit opposable à l'emploi concerne 3,3 millions de personnes pour un coût de 127 milliards d'euros trouvé grâce à de profondes modifications de la fiscalité, en partie dans le domaine des prélèvements sur le capital. Les emplois seront créés essentiellement dans le secteur non-marchand, par des mécanismes décentralisés de démocratie dans les bassins d'emploi et de vie. Dans ce cadre, la notion même de travail va s'élargir à la production de soi-même et à la production de société. C'est en répondant aux besoins sociaux qu'il sera possible de créer ces emplois.

Les 3,3 millions d'emplois résultant de la mise en œuvre du droit opposable à l'emploi seront créés pour l'essentiel dans la sphère non-marchande (fonctions publiques d'Etat, hospitalière, territoriale ; associations ; syndicats ; mutuelles ; entreprises et groupements de fait à but non lucratif...), à la suite d'un débat public national et local pour en définir précisément les contours.

Dans le secteur non-marchand, il est possible de créer des emplois de deux façons : par la réduction du temps de travail des salariés du secteur non-marchand (400 000 création d'emplois environ) ; par la création directe d'emplois financés sur fonds publics. Dans le même temps, les besoins de la population nécessitant, pour être satisfaits, la création d'emplois, il faut distinguer les structures de portage de ces emplois.

Deux approches doivent toujours être développées parallèlement : l'une horizontale (types d'emplois pouvant être créés afin de répondre à des besoins de la population) ; l'autre verticale (types d'organismes qui peuvent créer ces emplois en employer les salariés).

Alors quels types d'emplois créer ? Nous l'avons dit à plusieurs reprises, ce n'est pas le travail qui manque, c'est l'emploi. On peut identifier six grands types d'activités pour permettre de créer des emplois pour répondre aux besoins individuels et collectifs de la population :

- l'environnement
- la culture
- le développement micro-local
- la vie quotidienne
- la convivialité
- la démocratie

1.- L'environnement

Les besoins sont immenses dans le domaine de l'environnement, nécessitant des centaines de milliers d'emplois pour protéger, réparer, entretenir, informer, surveiller, mesurer, former aux problèmes de l'environnement. Chacun, en observant autour de lui, peut se rendre compte des besoins : prévention, lutte contre la pollution, protection contre l'incendie, risques naturels, gestion des déchets... Le secteur de la protection et de la gestion des espaces naturels, par exemple, dans les 28 parcs naturels régionaux français, emploie environ 5 000 personnes actuellement. Il en faudrait entre 18 000 et 30 000.

2.- La vie quotidienne

En la matière, le M'PEP propose la création d'un service public national décentralisé de l'aide aux familles et aux personnes seules, détaillé plus loin.

3.- La culture

Il s'agit, par exemple, de l'aide aux associations culturelles, chorales, théâtres, festivals, etc., sous forme d'emplois salariés, et non de subventions financières supplémentaires.

4.- La convivialité

On pense à la sécurité urbaine, à la sécurité routière, à l'assistance juridique, à la médiation, à l'animation de quartier, à l'entretien des bâtiments publics, à l'aide aux associations...

5.- Le développement micro-local

Le développement local concerne le tourisme rural, le maintien des commerces, les emplois agricoles intermittents, l'aide à la création de micro-entreprises aidées...

Prenons l'exemple de l'agriculture. Depuis une cinquantaine d'années, la productivité agricole a considérablement augmenté. Mais l'impact sur l'environnement a été très négatif : pollution de ressources en eau, accélération des inondations et sécheresses, dégradation des sols, contamination photochimique, destruction de paysages, produits alimentaires peu fiables... De surcroît, le nombre d'emplois directs dans l'agriculture a baissé de 70 %.

Quant aux emplois indirects (transformation, intrants...), ils ont été progressivement centralisés, aux dépens de l'économie et de l'emploi rural. Plusieurs études ont montré l'intérêt, en termes d'emplois, de l'application de méthodes agricoles respectueuses de l'environnement. C'est le cas, en particulier, de l'agriculture biologique, qui nécessite de 10 à 30 % d'emplois supplémentaires, de quoi créer plusieurs dizaines de milliers d'emplois. Les produits de l'agriculture biologique nécessitent aussi plus d'emplois dans le tri, la transformation, le conditionnement. En général, ces emplois peuvent être créés dans le milieu rural, et certains dans le secteur marchand.

Les emplois à créer dans les secteurs agricoles à reconquérir ou les déficits pèsent lourd dans la balance commerciale : horticulture, élevage des ovins, viande chevaline, légumes frais, cassis, chanvre, châtaignes et marrons, framboise, groseille, myrtilles et airelles, haricot sec, lentille, lin, noisette, pois chiche, rhubarbe, pêche, tabac, huiles et corps gras...

Les fermes éducatives pour l'accueil des enfants. Autre exemple : les emplois créés par « l'économie solidaire » en zones rurales ou de montagne : halte-garderie à participation parentale ; transport scolaire...

Il est parfaitement possible, dans un autre domaine, de créer des activités non-marchandes pour aider à créer des emplois marchands ! C'est le cas avec la création d'entreprises, les projets dormants, les projets de développement, la réduction du temps de travail, les groupements d'employeurs...

Le développement local, c'est aussi l'éducation, la formation et l'insertion. Enfin, le développement local ce sont les services publics.

6.- La démocratie

Il s'agit d'emplois de citoyenneté. Ce sont des fonctions nouvelles, liées à une étape supérieure de notre organisation démocratique. Ce sont des fonctions d'interface entre les individus ou les groupes et les institutions. Ce sont des fonctions liées à la transparence de la vie publique, à l'information et à la communication.

Ce sont des fonctions de création de citoyenneté, d'enquêtes, d'études, d'animation de réunions et de vie démocratique participative. Ce sont des fonctions liées au développement durable.

Ces choses viendront. Il faudra les faire venir. Toutes ces fonctions ne devront pas être gérées pour le compte de tel ou tel acteur local. Elles devront être gérées par la communauté locale elle-même. Le choix de l'employeur devra donc éviter les risques de clientélisme, népotisme, instrumentalisation...

7.- Quels employeurs ?

Les employeurs peuvent être des associations, des SEM, des structures intercommunales, des structures à inventer, etc. Il faut y ajouter les fonctions publiques (d'Etat, territoriale et hospitalière) et le secteur public.